



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/ONDH/2020 (Séance publique)

Le **07 avril 2020 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur la réalisation de **Prestations d'appui logistique, d'accueil, de sécurité au profit l'ONDH en un (01) lot unique.**

NB : Le présent appel d'offres est Réservé aux Petites et moyennes Entreprises Nationales, Coopératives ou Union des coopératives et aux Auto-Entrepreneurs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et l'adresse électronique suivante : www.ondh.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille dirhams (15 000,00 DH) ;

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf Dirhams et 78 cts toutes taxes comprises (**322 489,78 DHs TTC**).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une réunion est programmée le 24 mars 2020 à partir de 11h30mn jusqu'à 13h pour expliciter les dispositions des cahiers de charges.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10,11, 12 et 13 du règlement de la consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux Petites et moyennes Entreprises Nationales, Coopératives ou Union des coopératives et aux Auto-Entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévus dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 11 du règlement de la consultation.